



Association Metalchurch
3000 Berne

Églises réformées Berne-Jura-Soleure
Direction Développement de l'Église
Kurt Hofer
Altenbergstrasse 66
case postale
3000 Berne 22

Kirchberg, le 31 mai 2025

Requête de rattachement aux Églises réformées Berne-Jura-Soleure aux termes de l'art. 30 du règlement d'organisation des services généraux

Monsieur le Conseiller synodal,
Madame la Présidente du Conseil synodal, chère Judith,
Monsieur le Chef du département Église, cher Philippe,
Monsieur le Responsable du Développement de l'Église,
cher Kurt,

C'est avec joie que nous demandons le rattachement de l'association Metalchurch aux Églises réformées Berne-Jura-Soleure, aux termes de l'article 30 du règlement d'organisation des services généraux. Nous confirmons remplir les conditions énoncées à l'art. 30.1 a) à g) en justifiant brièvement chaque point ci-dessous: (citations tirées des statuts de l'association ou de ses valeurs, voir <https://metalchurch.ch/vision-statuten-werte/>)

a) être liée à la tradition évangélique;

Metalchurch confesse, « conjointement avec notre Église cantonale réformée, « sa foi en Jésus-Christ comme seul Chef de l'Église chrétienne universelle. Elle proclame que ce sont les Saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament qui lui rendent témoignage: elle les étudie en toute conscience et à la lumière de la science, sous la direction du Saint-Esprit. Elle affirme que Dieu l'appelle à croire en sa grâce rédemptrice, à exercer le ministère de la charité et à espérer en la venue de son règne. » (Constitution de l'Église nationale réformée évangélique du canton de Berne, article 1) » (Extrait de: Valeur I. Jésus-Christ au centre)

b) se considérer comme faisant partie de l'Église multitudiniste

À l'article 2 des statuts de notre association, nous stipulons ce qui suit: « Pour accomplir sa mission de « prêcher l'Évangile de Jésus-Christ à tous les peuples dans l'Église et dans le monde », y compris à la subculture métal, l'Église réformée doit véritablement mettre en œuvre « tout moyen à sa disposition » pour « servir à l'édification de l'Église » » (Constitution de l'Église nationale réformée évangélique du canton de Berne art. 2, alinéas 1-2). Et comme, pour ainsi dire, la tribu des métalleux fait également partie de ce peuple diversifié, nous nous engageons avec eux et pour eux en qualité de membres de



Association Metalchurch
3000 Berne

l'Eglise multitudiniste, même si, dans le milieu métal, la plupart des gens ont, d'après notre expérience, une relation « compliquée » avec l'Eglise, qu'ils s'en soient « séparés » voire « divorcés ».

Notre attitude envers l'Eglise multitudiniste se reflète notamment dans les valeurs que nous avons définies :

« Jésus-Christ constitue notre point de référence. Chacune ou chacun d'entre nous entretient une relation différente avec Lui : de nature plus au moins distante ou intime, émotionnelle ou sobre, critique ou confiante. En dépit de nos différences pourtant, la relation que nous entretenons avec Lui nous unit. L'essentiel est de nous concentrer sur ce que nous avons en commun plutôt que de nous cantonner à nos différences ». (extrait de : Valeur I. Jésus-Christ au centre)

« L'amour immérité de Dieu vise tout le monde sans condition et de manière anticipée ; il agit et demeure. Voilà ce que nous entendons par grâce. C'est un cadeau immérité. C'est pourquoi nous acceptons tout le monde tel qu'il est : Aucune condition préalable n'est requise, que ce soit sur le plan moral ou autre : « Nous t'accueillons comme tu es ! » » (extrait de : Valeur II. La grâce précède la sanctification)

« L'Evangile doit s'incarner dans la culture métal. Ce christianisme de style métal ne nous sépare pas pour autant des autres chrétiens, puisque Jésus-Christ nous unit au-delà des frontières subculturelles. C'est l'unité dans la diversité. » (extrait de : Valeur III. Inculturation)

« Nous promouvons la pensée et l'action indépendantes. Notre communauté est ouverte. Il est toujours possible de choisir librement entre proximité et distance ». (extrait de : Valeur IV. Maturité et dons)

c) être prête à participer à la mission de l'Eglise ;

Nous soulignons à l'article 2 des statuts de l'association Metalchurch ce qui suit : *« En qualité de fidèles, les membres de l'association Metalchurch sont « appelés à écouter la Parole de Dieu et à la mettre en pratique, à vivre en communion par le culte et dans la vie quotidienne, à transmettre sa foi, à servir le prochain et à exercer la solidarité. » [Règlement ecclésiastique Églises réformées Berne-Jura-Soleure, art. 18] Metalchurch vise à mettre en œuvre concrètement cette mission générale de l'Eglise auprès de la subculture métal. »*

Nous en avons apporté la preuve concrète au cours des 13 dernières années en organisant diverses activités liées aux quatre fondements de l'action ecclésiale : martyre (témoignage), liturgie (culte), diaconie (service) et koinonia (communion). Nos rapports annuels fournissent des informations détaillées à ce sujet (voir <https://metalchurch.ch/jahresberichte/>).

Aux termes de l'article 2 des statuts de notre association, nous considérons que notre engagement en qualité de paroisse de personnes auprès de la scène métal apporte, à l'ensemble de l'Eglise, une contribution non négligeable : *« être liée – Les offres et activités ont une assise réformée mais présentent un caractère œcuménique et ouvert à toutes les confessions. L'association entretient activement des contacts avec les autorités ecclésiales compétentes et s'engage en ce sens. Bien que son siège soit à Berne, l'association ne limite pas ses activités au territoire de l'Eglise bernoise. Elle favorise les échanges et la collaboration avec les personnes partageant les mêmes idées, dans d'autres régions de Suisse et au-delà. Les contacts que l'association entretient avec l'Eglise dépassent néanmoins le cadre de la subculture métal. »*

Nos relations étroites avec les instances compétentes de la Maison de l'Eglise et notre participation à l'association faîtière « Unblack », le réseau chrétien suisse de métal, en sont des exemples concrets. Tout comme nous, cette association est partenaire junior de la KOJU, conférence des délégués à la jeunesse des Églises réformées de la Suisse alémanique.



Association Metalchurch
3000 Berne

d) Reconnaître les fondements du droit ecclésiastique ;

L'article 2 de nos statuts fait clairement et sciemment référence à la Constitution de l'Église bernoise ainsi qu'au Règlement ecclésiastique des Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Les activités de l'association sont menées dans le respect du droit ecclésiastique en vigueur. C'est pourquoi nous gardons un contact permanent avec les ministères pastoraux ainsi que les autorités des territoires qui les accueillent ou sollicitent nos services.

À titre d'exemple, nous pouvons mentionner notre partenariat officiel avec la paroisse de Kirchberg, dans le cadre duquel l'association et le conseil de paroisse ont notamment convenu des dispositions suivantes: *« Dans le cadre de Metalchurch, le pasteur Samuel Hug est chargé d'accomplir les actes pastoraux et les rituels spirituels nécessaires sur le territoire de la paroisse de Kirchberg, selon son mandat. Le cas échéant, le conseil de paroisse et l'équipe pastorale en seront informés. Conformément aux prescriptions, les actes pastoraux seront inscrits dans le registre. [...] La paroisse de Kirchberg publie les événements organisés par Metalchurch au sein de son territoire sur son site web et dans sa newsletter. Réciproquement, Metalchurch publie les événements de la paroisse susceptibles d'intéresser le groupe cible métal sur les canaux appropriés (newsletter, réseaux sociaux, etc.). »*

e) être organisée de manière participative et transparente ;

Metalchurch est une association régie par les dispositions des articles 60 et suivants du Code civil suisse et a son siège à Berne. L'article 2 des statuts de l'association stipule ce qui suit: *« Le comité de l'association Metalchurch assume, à l'instar de la paroisse locale, les tâches du conseil de paroisse, tandis que l'assemblée générale assume celles de l'assemblée de paroisse. »*

Pour nous, la culture telle qu'elle est vécue prime sur la structure juridique. Nous le stipulons également à l'article 2: *« Les offres et les activités [...] sont élaborées et mises en œuvre sur un mode aussi participatif que possible. »* La valeur « IV. Maturité et dons » précise en outre ce qui suit: *Metalchurch existe grâce à l'implication des gens. Nous encourageons les talents et les capacités de chaque personne. Nous permettons aux gens de s'épanouir librement. »*

Chez nous, la participation est une réalité, comme en témoigne le fait qu'environ 110 personnes se sont engagées bénévolement pour Metalchurch en 2024. Quant à la transparence, elle se traduit notamment par une communication proactive, tant en interne qu'en externe: newsletters mensuelles par courriel, diffusions hebdomadaires sur WhatsApp et publications quotidiennes sur les réseaux sociaux (Instagram et Facebook). Notre rapport annuel rend exhaustivement compte de nos activités.

f) se composer de membres appartenant pour une part prépondérante à l'Église nationale ou à l'Union synodale ;

L'appartenance à Metalchurch ne se résume pas à l'adhésion formelle à l'association. Voici notre devise: *« Tu fais partie de Metalchurch si tu comptes en faire partie ! »* De fait, l'appartenance formelle à une Église nationale réformée dans le système paroissial actuellement en vigueur est garantie par l'appartenance à une paroisse locale. Bien sûr, en qualité de paroisse de personnes, Metalchurch requiert néanmoins une entité juridique démocratiquement légitimée. Toutefois, pour un mouvement tel que celui de Metalchurch, il importe de garder les structures juridiques formelles aussi légères que possible et de les limiter au strict nécessaire. Force est en outre de constater qu'aujourd'hui, beaucoup de gens ne s'intéressent guère aux questions institutionnelles. C'est pourquoi seuls les membres actuels du comité (et sur demande, les anciens), des équipes spécialisées ainsi que les personnes exerçant des responsabilités opérationnelles, le personnel ainsi que les mandataires sont membres de l'association.



Association Metalchurch
3000 Berne

À ce jour, l'association Metalchurch compte 26 membres, selon le décompte au 31 mai 2025. Parmi eux, 17 personnes sont de confession réformée, une de confession catholique romaine et les 8 autres sont, d'un point de vue juridique, sans confession. Sur les 17 personnes de confession réformée de l'association, 14 personnes résident sur le ressort territorial de l'Union synodale. Ainsi, l'association se compose « *d'une part prépondérante* » de membres qui « *appartiennent à l'Église nationale [bernoise] ou à l'Union synodale [BE-JU-SO]* ».

g) être organisée en tant qu'entité distincte depuis au moins quatre ans.

L'association Metalchurch a été fondée le 12 mai 2012. Elle a donc officiellement aujourd'hui 13 ans d'existence.

Nous vous remercions pour votre bienveillance dans l'examen de notre requête et nous attendons avec confiance la délibération y relative lors du Synode d'hiver 2025. Nous nous réjouissons également de poursuivre notre collaboration et de contribuer à l'avenir de l'Église, dans l'espoir qu'à cette date, une nouvelle perspective aura été adoptée: qu'elle puisse, au-delà de simple projet, jouir d'une reconnaissance officielle grâce à son rattachement.

Avec nos cordiales salutations,



Simon Freihart, président



Samuel Hug, pasteur